

CONFÉRENCE - DÉBAT

Mercredi 7 octobre 2026

De 18h30 à 21h
Pavillon des transitions
Quai de Boisguilbert, 76000 Rouen

En direct sur youtube
avec la Métropole de Rouen
sur ce lien - traduite en LSF



https://www.youtube.com/live/V2z_jeZBvt4

Dans le cadre de la formation-action
Organisateurs de groupes locaux
droits culturels, saison 3 - 2026-2027
Module 3 - Écrire des politiques publiques au
regard des droits culturels

AVEC



Mylène Bidault

Mylène Bidault est Docteur en droit, membre fondatrice de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels (Suisse). Elle a participé à la rédaction et à la diffusion de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007), qui a largement alimenté les réflexions et débats internationaux sur cette question. En tant que fonctionnaire au Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme, elle assiste depuis 2009 le mandat de la Rapporteuse spéciale dans le domaine des droits culturels ainsi que le mandat de la rapporteuse spéciale à l'éducation depuis 2020. Elle est l'auteur de l'ouvrage "La protection internationale des droits culturels", Bruylant, 2009.



Patrice Meyer-Bisch

Philosophe, il est président de l'Observatoire de la diversité et des droits culturels, et coordinateur de la Chaire Unesco pour les droits de l'homme et la démocratie de l'Université de Fribourg. Il est l'un des principaux rédacteurs de la Déclaration de Fribourg sur les Droits Culturels (2007). Il mène des recherches d'observation/action dans plusieurs pays en Europe, en Afrique de l'Ouest et au Maghreb. Son enseignement porte sur l'ensemble des droits humains dans leurs rapports au politique et à l'économie, en particulier les droits culturels et les droits économiques.

Les droits culturels face à l'urgence

avec **Patrice Meyer-Bisch**, philosophe,
et **Mylène Bidault**, Docteur en droit et fonctionnaire du
Haut-commissariat aux Nations Unies pour les droits de l'Homme,
tous deux cofondateurs de l'Observatoire de la diversité et
des droits culturels de Fribourg.

2027 sera l'anniversaire des 20 ans de la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels. Le texte n'a rien perdu de sa pertinence, bien au contraire, mais il est nécessaire de l'actualiser pour répondre à l'urgence des enjeux contemporains, et de démontrer à quel point la réalisation des droits culturels est un axe central pour assurer la participation de tous à la reconnaissance, et à la création de toutes les formes de savoirs et de pratiques nécessaires à une vie digne et partagée dans nos milieux.

Comme l'énoncent Vincent Neyret et Baptiste Morizot dans leur publication *Liberté, Dignité, habitabilité - Donner au siècle la valeur qui lui manque* (fév. 2026) : « Le XVIII^e siècle a nommé l'arbitraire et lui a opposé la liberté. Le XIX^e a nommé les privilèges et leur a opposé l'égalité. Le XX^e a nommé l'inhumain et lui a opposé la dignité. Notre siècle nomme la destruction du tissu du vivant qui rend le monde habitable – et doit lui opposer l'habitabilité. (...) Le basculement scientifique et philosophique du XXI^e siècle consiste à reconnaître que dans la définition même de l'humanité sont incluses ses interdépendances fondatrices avec le reste du vivant. (...) » Tant que ce principe n'est pas reconnu, ils estiment qu'il y a « un trou dans les fondements ».

Or, « la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que l'est la biodiversité dans l'ordre du vivant. » (Unesco, 2001) Dès lors, comment le plaidoyer pour le droit à l'habitabilité pourrait-il ne pas s'appuyer sur la défense des droits culturels ? Le « trou dans les fondements » repose sur le mépris de l'immense diversité des savoirs, d'où qu'ils viennent, par lesquels chaque personne, seule et en commun doit pouvoir participer à la connaissance, à la protection et au soin de nos milieux.